



Appel à projets de recherche appliquée

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES CONCERNÉES PAR UN TROUBLE DE L'AUDITION

Ouverture le 07 janvier 2025

Lancé par la Fondation Pour l'Audition et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 2 |
| Ce que l'on entend par la recherche appliquée | 4 |
| Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets..... | 5 |
| Les spécificités thématiques de cet appel à projets..... | 9 |
| Informations complémentaires..... | 10 |
| A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets | 10 |
| B. Couverture géographique | 10 |
| C. Limites de l'appel à projets | 10 |
| D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée | 10 |
| E. Etapes de sélections et de suivi..... | 11 |
| F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection | 11 |
| G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets | 11 |
| H. La Fondation Pour l'Audition..... | 12 |
| I. Ressources complémentaires..... | 12 |

Introduction

Selon le Réseau International sur le Processus de Production du Handicap (RIPPH), « la participation sociale correspond à la réalisation des habitudes de vie, c'est-à-dire aux activités courantes et aux rôles sociaux qu'une personne accomplit »¹. Une habitude de vie est donc définie comme une activité quotidienne ou un rôle social valorisé par la personne ou par son contexte socioculturel, en fonction de ses caractéristiques (âge, sexe, identité socioculturelle...). Ces habitudes de vie sont essentielles à la survie et à l'épanouissement d'une personne tout au long de son existence dans la société.

Les limitations que les personnes vivent dans leurs habitudes de vie sont appelées par le RIPPH les situations de handicap. Celles-ci peuvent être réduites ou effacées par le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités par la réadaptation et des aides techniques, mais également par la réduction des obstacles dans l'environnement.

Depuis plusieurs années, les études montrent une participation sociale limitée pour les personnes sourdes ou malentendantes, et plus largement pour toutes les personnes concernées par un trouble de l'audition². Ces personnes sont confrontées à de nombreux obstacles, dont (mais pas seulement) :

- des barrières de communication (absence d'interprètes en langue des signes ou de codeurs LPC, manque de sous-titrage et de transcription dans les médias et les événements publics, environnements bruyants, absence d'aménagements sonores...);
- des problèmes d'accès aux différents secteurs de la participation : éducation, emploi, culture, sport, santé ;
- des obstacles concernant les représentations sociales dues au manque de sensibilisation et à la stigmatisation qui entravent les dynamiques inclusives.

Les défis pour améliorer la participation sociale des personnes concernées par un trouble de l'audition sont donc nombreux et nécessitent une approche globale.

Pour répondre à ces défis, la Fondation Pour l'Audition et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) **lancent un appel à projets de recherche appliquée qui a pour objectif général de produire des connaissances qui amélioreront l'accompagnement des personnes concernées par un trouble auditif.**

¹ Développement humain, handicap et changement social *in* Revue internationale sur les concepts, les définitions et les applications. Volume 13, numéros 1-2. Octobre 2004.

https://ripph.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/2004_Revue_integration_parti_sociale_inclusion_vol_13_no_1-2_oct_2004_tr.pdf

² Un trouble auditif désigne toute condition qui affecte la capacité d'une personne à percevoir les sons avec précision. Les troubles de l'audition sont nombreux et comprennent principalement les surdités, les acouphènes, l'hyperacousie et la misophonie.

Cet appel à projets concerne :

- Les personnes ayant des troubles auditifs, à savoir les différents types de surdités l'hypoacousie, les acouphènes, l'hyperacousie et la misophonie. Et cela quels que soient la cause et l'âge (enfants, adultes et personnes âgées), le type de prise en charge (usage de prothèses auditives, d'implants ou pas d'appareillage), et le mode de communication (oral avec ou sans LPC, langue des signes ...) ;
- L'entourage humain des personnes avec des troubles auditifs qu'ils soient familiaux et amicaux impliquant des aidants.
- Et les professionnels et pairs aidants qui les accompagnent.
- Les différents secteurs d'activités (éducation, emploi, santé, sport, culture, citoyenneté, vie sociale...).

Cet appel à projets se veut donc ouvert pour laisser aux candidats la possibilité de proposer des projets de recherche concernant ces nombreux défis.

Les candidats devront proposer un projet de recherche entrant dans le cadre de l'objectif général fixé **et prenant en compte les 6 critères de sélection présentés dans les pages suivantes.**

Les projets doivent être mis en œuvre par une équipe mixte composée d'un ou des chercheurs et un/des acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes concernées, leurs entourages, leurs organisations représentatives). Cette notion d'acteurs de terrain implique de façon ouverte les acteurs de la société en général (toutes les structures au sens le plus large et quelles que soient leurs formes juridiques : entreprises privées, associations, de l'économie sociale et solidaire, du secteur public...)

Les résultats attendus des recherches ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement. La production de connaissances utiles et utilisables et leurs transferts auprès des acteurs de terrain sont au cœur de la démarche attendue de recherche appliquée.

Ce que l'on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des propositions concrètes aux enjeux rencontrés au quotidien par **les personnes concernées et leurs entourages**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes concernées, leurs entourages, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes concernées, leurs entourages, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion, aussi appelée médiation scientifique, auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes concernées, leurs entourages et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes concernées (par exemple les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

Ce terme d'acteurs de terrain se veut ouvert et non limitatif. Il rejoint en cela celui d'acteurs de la société en général (toutes les structures au sens le plus large et quelles que soient leurs formes juridiques : entreprises privées, associations, de l'économie sociale et solidaire, du secteur public...)

Cette ouverture s'inscrit dans les dynamiques inclusives impliquant l'ensemble de la société.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes concernées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](#)

Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères présentés dans ce chapitre sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 5 à 8, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH dans l'onglet déposer un projet : <https://www.firah.org/fr/deposer-un-projet.html>).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées³ :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes
- **La non-discrimination**
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes en situation de handicap comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité
- **L'égalité des chances**
- **L'accessibilité**
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques identifiée(s) sur le terrain

Les éléments suivants pourront être mis en avant pour démontrer le caractère original et innovant du projet de recherche :

- Le projet devra être introduit par un premier état des lieux concernant le sujet de la recherche proposée.

³ Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

- Le projet devra tenir compte des évolutions que traversent le champ du handicap en matière d'approches, de concepts et de terminologie.
- Le projet pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage de modes de travail classiques à des modes de travail innovants et inclusifs, en mettant en évidence les éventuelles résistances aux changements que ces évolutions suscitent.
- Le projet pourra mettre en avant les modalités de mesure de la qualité de vie, la participation sociale, le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes concernées.

Il conviendra de décrire l'intérêt du projet de recherche au regard de la /des problématiques identifiée(s) par les acteurs de terrain en particulier les personnes concernées, leurs entourages et les professionnels qui les accompagnent.

Critère 3 : La présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet

Le projet de recherche devra s'inscrire dans une démarche de recherche participative : à ce titre, un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes concernées, leurs entourages, leurs organisations représentatives, ainsi que les divers acteurs de la société), et les chercheurs, est attendu.⁴

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain et de la société sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que par le rôle de celles-ci dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes concernées par un trouble auditif, leurs entourages et leurs organisations représentatives devront être considérés comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes concernées et leurs entourages seront privilégiés. Le rôle de chacune des parties prenantes aux différentes phases de la recherche devra être précisé, et des preuves tangibles de l'approche participative adoptée seront requises.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés : il est nécessaire de voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes concernées et leurs entourages.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

⁴ Retrouver des informations pour une recherche participative
<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche⁵ du projet proposé devra être clairement exposée. Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais ils apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et les modalités de transfert de ces supports)

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être diffusée, aussi bien qualitativement que quantitativement⁶. Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture en accès libre et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application⁷ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain.** Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes⁸ : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès, sur internet**, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés, et comment ils pourront s'en saisir.

⁵ C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes en situation de handicap. Texte adapté d'Exercer_89 : Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

⁶ Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

⁷ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

⁸ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés, et cela en fonction des différents publics cibles.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- L'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche qu'ils soient humains, logistiques, matériels, autres ET les montants budgétaires sollicités,
- Le profil et le temps affecté sur les ressources humaines du projet de recherche ET les activités à mettre en œuvre,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites ET la réalisation des supports d'application destinés à transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain.

Les spécificités thématiques de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif général de produire des connaissances qui amélioreront l'accompagnement des personnes concernées par un trouble de l'audition.

Les défis pour améliorer la participation sociale de ces personnes sont nombreux et nécessitent une approche globale. Cet appel à projets se veut ouvert pour laisser aux candidats la possibilité de proposer des projets concernant ces nombreux défis.

De plus, les axes présentés ci-dessous mettent en avant certaines thématiques qui nous semblent importantes et insuffisamment étudiées. Toutefois, elles ne sont pas exhaustives et l'appel à projets reste ouvert à d'autres sujets qui pourraient être proposés par les candidats en restant dans le cadre défini par l'objectif général de l'appel à projets et en prenant en compte les 6 critères de sélection.

Ces axes thématiques sont les suivants :

- **AXE 1 - Pratiques autour de l'annonce du diagnostic et de l'accompagnement précoce à tous les âges de la vie, notamment durant la petite enfance (0 à 6 ans) avec le soutien aux parents**
- **AXE 2 - Développement de l'accès au secteur éducatif (du primaire au supérieur) ainsi qu'à celui de la formation professionnelle**
- **AXE 3 - Gestion de l'effort d'écoute et fatigue**
- **AXE 4 - Usages des outils technologiques et numériques**
- **AXE 5 - Développement d'un environnement inclusif**
- **AXE 6 - Etude des besoins, attentes, absence d'attentes et conséquences de l'hyper-adaptation des populations non accompagnées**
- **AXE 7 – Etude des organisations représentant les personnes concernées**
- **Axe 8 - Vie professionnelle incluant la santé et le vieillissement au travail des personnes concernées**
- **Axe 9 - Bien vieillir : accompagnement des personnes concernées par un trouble auditif**
- **Axe 10 - Rôle de l'entourage dans la prise en compte des troubles auditifs**

Informations complémentaires

A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé ;
- les associations et autres organisations et structures du secteur public ou privé.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, **l'organisme porteur de projet doit être une entité française**. Toute autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliquée comme partenaire.

B. Couverture géographique

Les recherches attendues concerneront le territoire français.

Toutefois les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France, seront appréciées. Elles permettront d'ouvrir le champ des possibles par l'étude des pratiques inspirantes de différents pays.

Pour ces recherches internationales, le porteur de projet français pourra s'associer à tous types d'organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d'entités internationales sera de nature à favoriser la collaboration internationale. **Le porteur de projet devra alors garantir qu'une partie des terrains de recherche soit en France et que l'ensemble des livrables finaux soit disponible en langue française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

C. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences) ;
- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou toute autre recherche ayant un but lucratif.

D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **70 000 euros maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

E. Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront les contacts privilégiés de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la FIRAH
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>)
- Au terme de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application⁹
- Elaboration d'une stratégie de communication pour diffuser les résultats de la recherche (entre autres, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créée sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>)

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés initialement dans le dossier complet et la convention.

F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : mardi 07 janvier 2025.

Clôture de la réception des lettres d'intention : lundi 24 mars 2025 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : lundi 30 juin 2025.

Clôture de la réception des dossiers complets : lundi 6 octobre 2025 inclus à minuit (heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : vendredi 19 décembre 2025.

G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

⁹ <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivante :

firah@firah.org

A noter que les formulaires seront considérés comment déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail. L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (firah@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

H. La Fondation Pour l'Audition

La Fondation Pour l'Audition est reconnue d'utilité publique. Sa démarche vise à soutenir la recherche scientifique et médicale, éveiller les consciences, briser les tabous et changer le regard porté sur les surdités, la malentendance et les troubles auditifs.

Par sa centralité et sa transversalité acquise au fil de son expérience, la Fondation Pour l'Audition agit comme catalyseur capable de rassembler un écosystème hétérogène pour redonner toute sa place à l'accompagnement des surdités et de la malentendance en prenant en compte la diversité des trajectoires de vie.

<http://www.fondationpourlaudition.org/>

I. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à projets, vous avez la possibilité de consulter les [résultats et productions des recherches soutenues \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\) concernant le transfert des connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain](#) :

- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo"
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias"
- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application"

Enfin, pour une information plus large, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (<https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html>) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (<https://www.firah.org/fr/outils.html>).